ARAC

Association des résidences pour aînés du Canada

Boîte à outils pour les élections fédérales
Mars 2025

Introduction

Une élection fédérale a été déclenchée le dimanche 23 mars 2025, le jour du scrutin étant le lundi 28 avril 2025. Les jours de vote par anticipation seront les 18, 19, 20 et 21 avril.

La campagne électorale a officiellement commencé. Les candidats de tous les partis politiques de votre communauté locale sont susceptibles de manifester leur intérêt à échanger avec vos résidents. Si des candidats vous contactent, nous vous recommandons de vous référer à notre document d'information sur l'accès aux bâtiments, disponible à la page 7.

Cette période électorale est l'occasion d'échanger avec vos candidats locaux en les invitant chez vous pour qu'ils découvrent vos activités et dialoguent avec vos résidents. C'est aussi l'occasion de promouvoir les principales priorités des résidences pour aînés à travers le Canada et de faire entendre la voix de vos résidents.

Veuillez utiliser cette boîte à outils comme ressource pour soutenir votre engagement auprès des candidats locaux.

À propos des résidences pour aînés

Que proposent et offrent les résidences pour aînés :

- Un logement locatif avec des soins et des services pour les aînés souhaitant rester autonomes dans leur communauté.
- Les aînés vivent avec un soutien minimal à modéré et financent le mode de vie de leur choix.
- Les aînés ont un large éventail d'options disponibles, et les listes d'attente varient selon la résidence.
- Les aînés peuvent compléter les soins dont ils ont besoin en ayant recours à des services de soins à domicile financés par l'État.

Les résidences pour aînés sont différentes des établissements de soins de longue durée. La plupart des établissements de soins de longue durée sont conçus pour les personnes ayant besoin d'une supervision et de soins infirmiers 24 heures sur 24, souvent dans un environnement sécurisé.

Vue d'ensemble

Le Canada connaît un changement démographique, avec une population de personnes âgées de 75 ans et plus qui devrait dépasser les 6,5 millions d'ici 2045. Parallèlement, la crise du logement demeure une préoccupation majeure à l'échelle nationale. Combinée à un environnement géopolitique de plus en plus instable, entraînant une incertitude économique importante, cette situation exige que nous levions dès maintenant les obstacles à la construction des logements nécessaires. Les tensions géopolitiques persistantes et les perturbations du commerce continuent de faire grimper les coûts de construction et de retarder les projets. Le gouvernement fédéral doit agir

immédiatement pour garantir que les résidences pour aînés puissent continuer à contribuer à l'atténuation de la crise du logement.
Nous demandons au prochain gouvernement fédéral de s'engager à mettre en place des changements de politique ciblés et rentables afin de :

- Garantir aux aînés l'accès à des options de logement adaptées à leurs besoins.
- Libérer le parc de logements sous-utilisés.
- Alléger la pression sur les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée.
- Soutenir les projets de logements durables et de qualité pour les aînés.

Messages clés à partager avec les candidats

1) **Veiller à ce que toutes les nouvelles politiques et tous les nouveaux programmes de logement incluent explicitement des résidences spécialement conçues pour les aînés.**

   Pourquoi : Les résidences pour aînés jouent un rôle crucial dans l'atténuation de la crise du logement.

   Comment ?
   - Élargir les mécanismes de financement pour soutenir le développement de nouveaux logements pour aînés.
   - Encourager la conversion du parc de logements existant en logements adaptés aux aînés.

2) **Mettre en place un crédit d'impôt remboursable pour les services d'aide à domicile, sur le modèle du programme québécois, afin de rendre les soins aux aînés plus abordables et plus accessibles.**

   Pourquoi : Les aînés ont souvent besoin d'un soutien financier pour accéder à des services de soins supplémentaires. Le programme provincial du Québec a connu un succès qui devrait être reproduit au niveau fédéral tout en collaborant avec les provinces.

   Comment ?
   - Garantir le crédit d'impôt :
     - couvre un large éventail de services éligibles, notamment les soins à domicile, les services d'aide à la personne et l'aide ménagère.
     - est modulé en fonction du revenu, en priorisant les aînés à faible et moyen revenu.
     - est versé mensuellement afin d'aider les aînés à mieux gérer leurs dépenses tout au long de l'année.
     - **inclut des dispositions pour les locataires et les résidents des maisons pour aînés afin d'assurer une couverture complète.**
     - les critères d'éligibilité comportent le moins d'obstacles possible afin de rester accessibles et simples pour les aînés.

3) **Introduire des incitatifs pour encourager les aînés à réduire la taille de leur logement, tels qu'une subvention fédérale pour le déménagement ou un crédit d'impôt, afin de libérer des logements sous-utilisés.**

Pourquoi : Selon le recensement, il y a des millions de chambres inoccupées à travers le Canada. Les aînés font face à d'importants obstacles financiers et logistiques qui les empêchent d'emménager dans des logements plus adaptés à leurs besoins. Libérer des logements contribuera à atténuer la crise du logement.

Comment ?

- Une subvention unique pour le déménagement ou un crédit d'impôt remboursable pour les aînés qui vendent leur maison et emménagent dans une résidence pour aînés, un condo ou un logement accessible.
- Aide financière simplifiée pour les frais de transaction immobilière, les frais de déménagement et les modifications nécessaires pour vieillir chez soi.

CSLA
Canadian Senior Living Association

ARAC
Association des résidences pour aînés du Canada

LA SOLUTION POUR LES RÉSIDENCES POUR AÎNÉS

Le Canada traverse un changement démographique, avec la population des 75 ans et plus devant dépasser les 6,5 millions d'ici 2045. En parallèle, la crise du logement reste une préoccupation majeure à l'échelle nationale. Combinée à un environnement géopolitique de plus en plus volatil, générant une incertitude économique significative, il est impératif de réduire les obstacles dès maintenant pour construire les logements dont nous avons besoin. Les tensions géopolitiques continues et les perturbations commerciales font toujours augmenter les coûts de construction et retarder les projets.

Nous appelons le prochain gouvernement fédéral à s'engager à apporter des changements politiques ciblés et rentables:

1. **Veiller à ce que toutes les nouvelles politiques et tous les nouveaux programmes de logement incluent explicitement des résidences spécialement conçues pour les aînés**

2. **Mettre en place un crédit d'impôt remboursable pour les services de soutien à domicile, sur le modèle du programme québécois, afin d'améliorer l'accessibilité financière et physique des soins aux aînés**

3. **Mettre en place des mesures incitatives pour encourager les aînés à réduire la taille de leur logement, telles qu'une subvention fédérale au déménagement ou un crédit d'impôt, afin de libérer les parcs immobiliers sous-utilisés**

Questionnaire du candidat

Les opérateurs sont encouragés à envoyer ce questionnaire aux candidats afin d'évaluer leur position politique sur les questions clés ayant un impact sur notre industrie.

Ces réponses peuvent être partagées avec les résidents si vous le souhaitez. **Vous pouvez également aider l'ARAC à recueillir d'autres informations sur les candidats en envoyant les réponses que vous recevez à info@csla-arac.ca**.

Questions pour les candidats aux élections fédérales :

1) Comment votre parti compte-t-il mieux soutenir les aînés qui choisissent de vivre dans des résidences pour aînés ?

2) Êtes-vous favorable à l'introduction de nouvelles mesures, comme un crédit d'impôt remboursable, pour permettre aux aînés d'accéder plus facilement aux services, tels que les soins à domicile, les services d'aide à la personne et l'aide ménagère, y compris pour les locataires et les résidents de résidences pour aînés, afin d'assurer une couverture complète ?

3) L'offre de résidences pour aînés est une préoccupation majeure à travers le pays. Comment votre parti prévoit-il répondre à la crise du logement et veiller à ce que toutes les nouvelles mesures en matière d'habitation prennent en compte le développement de logements pour aînés ?

4) Comment votre parti s'assurera-t-il que les nouveaux arrivants au Canada soient en mesure de participer au secteur des soins aux aînés, notamment dans les résidences pour aînés et les soins à domicile, en éliminant les obstacles à l'emploi et en favorisant leur intégration au marché du travail ?

Pour trouver vos candidats locaux, veuillez visiter https://elections.ca/accueil.aspx et rechercher dans la section « Mes renseignements d'électeur » en utilisant votre code postal pour obtenir la liste des candidats confirmés et leurs sites web.

Accès aux bâtiments

Pendant la période électorale, les équipes de campagne des candidats seront très actives et mèneront du porte-à-porte auprès des électeurs, y compris en cherchant à accéder aux résidences pour aînés. La Loi électorale du Canada régit le déroulement des élections au pays et accorde notamment le droit d'accès aux immeubles à logements multiples, aux appartements et aux condominiums. Les résidences pour aînés sont incluses dans cette définition.

Les candidats et leurs représentants sont tenus par la loi de se voir accorder un accès aux fins de prospection ou de campagne. Il existe toutefois quelques exceptions :

1) Si le bien-être physique ou émotionnel de vos résidents risque d'être compromis par la présence d'agents électoraux, vous pouvez leur refuser l'entrée dans les lieux.
2) Les agents électoraux doivent être en possession d'une lettre d'autorisation signée par Élections Canada, confirmant leur statut de représentant d'un candidat et leur accordant l'accès à l'immeuble. S'ils ne peuvent pas présenter cette lettre, vous pouvez leur refuser l'entrée.

Si vous n'êtes pas en mesure d'autoriser les agents électoraux à entrer dans l'immeuble, ceux-ci peuvent demander à laisser des documents de lecture ou des brochures dans les parties communes à l'intention des résidents. Bien que les opérateurs puissent décider eux-mêmes si cela est acceptable, nous encourageons cette flexibilité comme moyen d'établir des relations avec les candidats qui se présentent aux élections.

Les interprétations peuvent être consultées à l'adresse suivante :

S'il y a des préoccupations concernant le comportement d'un représentant de candidat ou de démarcheurs, nous suggérons de contacter votre bureau local d'Élections Canada afin de documenter le problème : https://www.elections.ca/accueil.aspx

À propos de l'ARAC

Association des Résidences pour Aînés du Canada (ARAC) est une organisation nationale regroupant des membres, qui met en relation les associations provinciales de résidences pour aînés afin de favoriser la collaboration, mener des actions de sensibilisation au niveau fédéral, partager des informations et de meilleures pratiques, et promouvoir des changements permettant d'offrir plus de choix aux aînés.

Nous comptons parmi nos membres :

- BC Care Providers Association et EngAge BC
- Alberta Seniors & Community Housing Association (ASCHA)
- Ontario Retirement Communities Association (ORCA)
- Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA)

Nos priorités sont de :

- Rehausser le rôle des résidences pour aînés dans le continuum du logement et des soins de santé.
- Plaider en faveur de politiques fiscales fédérales améliorant l'abordabilité pour les aînés.
- Faire progresser les stratégies fédérales en matière de main-d'œuvre pour soutenir les besoins à long terme en personnel dans les soins aux aînés.
- Favoriser l'élaboration de politiques fédérales et faciliter les investissements dans le logement pour aînés en réduisant les obstacles réglementaires et les défis de financement.

Nous contacter

Si vous avez des questions ou avez besoin d'informations supplémentaires pour soutenir votre plaidoyer auprès des candidats locaux, veuillez contacter info@csla-arac.ca.